

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Enseignement Supérieur,  
de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et  
de la Communication (MESRSTIC)

Conseil National de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique (CNESRS)

20 JAN 2021

ND 001-21

Nouakchott le 11/01/2021

### Procès-verbal de réunion

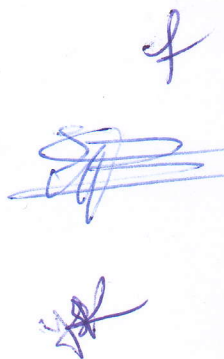
L'an deux mille vingt et un et le jeudi sept Janvier à 10 heures, s'est tenue à la salle de réunion de l'Institut Universitaire Professionnel (IUP), la première session ordinaire de l'année 2021 du Conseil National de l'Enseignement supérieur, sous la présidence de son Excellence Sidi Ould SALEM, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Etaient présents à cette session :

- M. Cheikh Saad Bouh CAMARA
- M. Mouhamedou Ould Lemrabott Ould Ejeyid
- M. Lemrabott Ould Mohamed Lemine
- Mme. Habiba Mint Bakar Ould Ahmedou
- Mme. Fatimetou Mohamed Saleck
- M. Youssouf Koné
- M. Saad Bouh Ould CHEIKH EI MEHDI
- M. Mohamed Lemine Ould SOUHEIB
- M. Sidi Mohamed Sid'Ebbe
- M. Ahmed Youra Ould HAYE
- M. Chighaly Ould Elhoussein

Etait excusés :

- M. M'bareck Ould Beirouk
- M. Dia Amadou Tidjane
- M. LO Baidy



- M. Abdellah ould Ahmed Vall Ould HMEYADA
- M. Bacari SEMEGA

Etaient également présents, à titre d'invités :

- M. Amadou KONTE, Directeur de l'AMAQ-ES ;
- M. Ishagh Ebbatt CHEIKH AHMED, Directeur de la promotion de l'Enseignement supérieur privé au MESRSTIC ;
- M. Ahmedoune Ould ABDI, Coordonnateur administratif et technique de l'AMAQ-ES.

Rapporteur désigné : M. Cheikh Saad Bouh KAMARA, président de l'UNA.

Le président du Conseil, après avoir fait constater que le quorum est atteint, a ouvert la session en adressant ses meilleurs vœux aux présents, à l'occasion du nouvel an, et en souhaitant plein succès à leurs travaux. Il a ensuite rappelé et fait adopter par le Conseil, l'ordre du jour composé des points suivants :

**1. Délibération sur l'habilitation des offres de formation présentées par les établissements suivants :**

- Université des Sciences Islamiques (USI)
- Institut Supérieur des Etudes et recherches Islamiques (ISERI) ;
- Institut Supérieur d'Anglais (ISA) ;
- Université Cheikh Mohamed Lemine Echinghuitty (UCMLC);
- Ecole supérieure de Journalisme de Mauritanie (ESJM) ;
- Institut Supérieur Privé de Gestion des Ressources Humaines (ISP-GRH).

**2. Adoption des projets du référentiel institutionnel et du référentiel des formations, élaborés par l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (AMAQ-ES) ;**

**3. Divers.**

**Premier point de l'ordre du jour : Délibération sur l'habilitation d'offres de formation présentées par les établissements d'enseignement supérieur**

Le président du Conseil a demandé à la direction de l'AMAQ-ES de présenter les résultats de son évaluation des différents parcours de formation proposés à l'habilitation. Cette dernière a exposé d'abord les critères d'évaluation qui ont servi de base pour son appréciation et a présenté ensuite les résultats de l'évaluation des parcours de formation proposés par les différents établissements.

Le Conseil, après avoir débattu de la pertinence des critères et échangé sur les résultats d'évaluation présentés, a pris les décisions suivantes :

**Décision 1 :**

**Université des Sciences islamiques d'Aioun**

Le Conseil donne un avis positif pour l'habilitation des 11 parcours de Licence fondamentale et 6 parcours de Master de recherche soumis par l'Université des Sciences Islamiques. Les parcours de formation concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

UNIVERSITE DES SCIENCES ISLAMIQUES		
Département d'affiliation	Intitulés des parcours de licence fondamentale	Intitulés des parcours de Master de recherche
Saint Coran et Sciences associées	Saint Coran et Sciences associées	
Sunna et Sciences associées	Sunna et Sciences associées	Le Hadith, maîtrise et transmission
Droit public et Politique de la Charia	Droit public et Politique de la Charia	
Foi et la pensée islamiques	Foi et la pensée islamiques	Pensée islamique et problèmes Contemporains
Economie islamique	Economie islamique	Opérations bancaires islamiques
Droit	Droit	
Figh et ses Fondements	Figh et ses Fondements	Figh des nouveautés, origine et contextualisation
Langue et lettres arabes	Langue et lettres arabes	Grammaire et Conjugaison
Histoire et civilisation	Histoire et civilisation	Sociétés et espaces en Afrique de l'Ouest
Information et Communication	Information et Communication	Information et Communication
Education et psychologie	Education et psychologie	

**Décision 2 :**

***Institut Supérieur pour les Etudes Islamiques***

Le Conseil, donne un avis positif pour l'habilitation des 6 parcours de Licence fondamentale et 4 parcours de Master de recherche soumis par l'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques. Cependant, le Conseil demande à l'ISERI de se conformer aux dispositions de l'article 56 de la loi 2010-043 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique.

Les parcours de formation concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

INSTITUT SUPERIEUR DES ETUDES ET RECHERCHES ISLAMIQUES		
Département d'affiliation	Intitulés des parcours de licence fondamentale	Intitulés des parcours de Master de recherche
Figh et ses Fondements	Figh et ses Fondements	Opérations financières contemporaines
Economie islamique	Economie islamique	
Fondements de l'Islam	Fondements de l'Islam	Tevsir et Sciences du saint Coran
Langue et lettres arabes	Langue et lettres arabes	Grammaire et Conjugaison
Histoire et civilisation	Histoire et Civilisation	Civilisation musulmane
Information et Sciences de Communication	Information et Sciences de Communication	

**Décision 3 :**

***Institut Supérieur d'Anglais***

Le Conseil donne un avis positif pour l'habilitation de l'offre de formation présentée par l'Institut Supérieur d'Anglais (ISA). Il s'agit d'un parcours de licence appliquée, intitulé Etudes en Communication internationale, affilié au département Formation initiale de l'institut.

**Décision 4 :**

***Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguitty***

Le Conseil donne un avis positif pour l'habilitation des 3 parcours de Licence fondamentale et non aux parcours des masters présentés par l'Université Cheikh Mohamed Lemine Echinguitty. Les parcours de formation concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

UNIVERSITE CHEIKH MOHAMED LEMINE ECHINGUITTY	
Département d'affiliation	Intitulés des parcours
Figh et ses fondements	Figh
Economie	Economie islamique
Civilisation et Information	Civilisation et Information

**Décision 5 :**

***Ecole Supérieure de Journalisme de Mauritanie***

Le Conseil donne un avis positif pour l'habilitation de l'offre de formation présentée par l'Ecole Supérieure de Journalisme de Mauritanie, établissement en création.  
Il s'agit d'un parcours de licence appliquée, intitulé Journalisme et Communication, affilié au département information et Communication de ladite école.

**Décision 6 :**

***Institut Supérieur Privé de Gestion des Ressources (ISP-GRH)***

Le Conseil donne un avis positif pour l'habilitation de l'offre de formation présentée par l'Institut Supérieur Privé de Gestion des Ressources (ISP-GRH), établissement en création.  
Il s'agit d'un parcours de licence appliquée, intitulé Gestion des Ressources Humaines, affilié au département de même nom dudit institut.

**Deuxième point de l'ordre du jour : Adoption des projets du référentiel institutionnel et du référentiel des formations, élaborés par l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (AMAQ-ES)**

Le président a informé le Conseil de la création et de la mise en place de l'Autorité Mauritanienne d'Assurance qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) et du rôle important qui lui revient dans l'amélioration de la qualité du système national d'enseignement Supérieur et de recherche scientifique. Il a également rappelé que les projets de référentiels (institutionnel et des formations), présentés à cette session, ont déjà été l'objet d'une expertise internationale et d'une validation par le Conseil scientifique de l'Autorité.

Le conseil, après avoir interrogé la direction de l'AMAQ-ES sur les différentes questions liées à ce point de l'ordre du jour, a pris la décision suivante :

**Décision 7 :**

***Référentiel AMAQ-ES***

Le Conseil donne un avis positif pour l'adoption du projet de référentiel institutionnel et du projet de référentiel de formations présentés par l'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (AMAQ-ES).

**Troisième point de l'ordre du jour : Divers**

Le président a informé le Conseil sur les mesures prises par le Ministère pour assurer la réussite de la rentrée universitaire 2020-2021, notamment l'orientation de tous les bacheliers de l'année 2020 et les efforts entrepris en vue de permettre aux bacheliers 2020, initialement orientés au Maroc mais ne pouvant plus s'y rendre en raison de la situation sanitaire, de pouvoir bénéficier d'une réorientation convenable.

Le président a également informé le Conseil sur l'état d'avancement du processus de recrutement, en cours, de 181 enseignants chercheurs au profit des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil a pris fin à 14 heures 30.

Le Président  
Sidi Salem Md El ABD

**Membres :**

- M. Sidi Mohamed Sid'Ebbe
- M. Youssouf Koné

**Le rapporteur**

Cheikh Saad Bouh **CAMARA**

